

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 29 février 2016**

L'an deux mille seize, le 29 février à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :** Messieurs DEZELU, GATESOUBE, ABRIOUX, AMIOT, POUJADE, BEAUJEAN, DELANOUE et AMOUREUX

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :** Messieurs LOISEAU, MARDESSON, LONCHAMPT et LOMBARDI

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :** Messieurs DOUCET, TARQUIS, HUME et ROCHUT

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :** Messieurs NIEUVIARTS et HENRY

**La Commune de LOREUX :** Monsieur GILLET

**Etaient excusés :** Madame DE PELICHY (C.C.D.P.S.), Monsieur PAVEAU (C.C.C.S.) et Monsieur BIOULIAC (C.C.C.S.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

**Etaient absents :** Monsieur BOUILLON (C.C.C.S.), Monsieur DAVID (C.C.D.P.S.) et Monsieur BOUYER (C.C.S.E.)

**Assistaient à la réunion :**

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat  
Madame Cécile DORY, responsable des déchèteries  
Madame Corine M'BEMBA, comptable

## **I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 octobre 2015 :**

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le mettre à l'approbation des membres du comité syndical.

**Monsieur LOISEAU** s'interroge sur la date d'effet de la convention avec le SIEOM de Mer concernant l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron.

Cette convention est rétroactive et prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.**

## **II – Amortissements 2016 :**

Les biens acquis en 2015 aux chapitres 20 et 21 de la section d'investissement doivent faire l'objet d'amortissements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un tableau récapitulatif de la nature des biens et leur montant a été joint à la convocation.

Les durées d'amortissement proposées sont faites dans la continuité des durées des biens préalablement acquis.

Ces montants seront intégrés aux autres montants et inscrits au chapitre 040 concernant les recettes d'investissement et au chapitre 042 pour les dépenses de fonctionnement dans le budget 2016.

**Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **III – Approbation du compte de gestion 2015 :**

Les résultats du compte de gestion produit par monsieur CHAUVET, receveur syndical, sont identiques à ceux du compte administratif 2015.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent le compte de gestion 2015 à l'unanimité.**

## **IV – Approbation du compte administratif 2015 :**

**Monsieur le Président** donne lecture des résultats du compte administratif 2015.

**Monsieur LOISEAU** s'interroge sur le montant des crédits de la section d'investissement dans la mesure où ceux-ci sont supérieurs à ceux prévus en 2014.

L'augmentation de cette section résulte des prévisions de travaux pour les déchèteries et plates-formes.

**Monsieur le Président** ayant quitté la salle, monsieur DOUCET, Vice-Président, assure la présidence.

**Monsieur LOISEAU** s'interroge sur les comptes suivants :

- 6226 : honoraires : les crédits inscrits correspondent au marché concernant la prestation du bureau d'étude chargé de l'optimisation de la collecte.

Pour 2015, le bureau d'étude n'a pas adressé de facture. Toutefois, les crédits seront inscrits en 2016.

- 60612 : les dépenses sont supérieures à celles de 2014.

La construction d'un local gardien à la déchèterie de Lamotte-Beuvron génère des dépenses supplémentaires ; en outre des dépenses d'électricité.

- 64168 : aucun crédit n'avait été inscrit au budget 2016. En effet, le recrutement en cours d'année d'un emploi aidé a généré des dépenses sur ce compte.

Les résultats du compte administratif 2015 se résument comme suit :

Recettes de fonctionnement :	5 115 616,76 €
Dépenses de fonctionnement :	4 527 642,03 €
Excédent de fonctionnement :	587 974,73 €

Recettes d'investissement :	1 617 976,79 €
Dépenses d'investissement :	687 129,19 €
Excédent d'investissement :	930 847,60 €

**Résultat global excédent : 1 518 822,33 €**

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2015 tel que présenté et conforme au compte de gestion du receveur.**

#### **V – Vote de la redevance spéciale :**

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le coût à appliquer dans le cadre de la redevance spéciale.

Pour 2016, les membres du bureau réunis le 23 février proposent une augmentation de **2%** à l'ensemble des collectes :

- La 1<sup>ère</sup> collecte .....**0,0337437 €/litre**
- La 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collecte .....**0,01639 €/litre**

**Monsieur LOISEAU** demande des précisions sur le montant de cette augmentation.

**Monsieur le Président** précise que cette proposition résulte d'une volonté des membres du bureau de préserver à la fois les finances du syndicat et le contexte économique.

Les résultats issus de la comptabilité analytique tendaient à appliquer une augmentation de 3,56%. De fait, il est proposé d'augmenter le coût au litre de 2%.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.**

#### **VI – Autorisation de signer le marché « déchets verts »**

Le marché relatif aux prestations de service pour le broyage des branchages, l'évacuation et le traitement des déchets verts est arrivé à son terme.

Fin novembre 2015, une consultation composée de 2 lots a été établie sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

Les plis relatifs à cette consultation ont été ouverts le 2 février par les membres de la commission d'appel d'offres.

Après vérifications administratives et techniques, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 29 février 2016 en préambule au comité syndical ont porté leur choix sur :

- Lot n° 1 : la société CUILLERIER avec la solution variante proposée pour un montant estimatif de 134 885 € HT.
- Lot n° 2 : la société CUILLERIER avec la solution variante proposée pour un montant estimatif de 31 049 € HT.

Le marché prendra effet le 21 mars 2016. La durée de celui-ci est fixée à 3 ans renouvelable une fois un an par tacite reconduction.

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'offres et autorisent monsieur le Président à signer le marché relatif à cette consultation pour les 2 lots.**

## **VII – Augmentation de la participation employeur à la couverture de prévoyance et santé**

Conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent verser une aide financière à leurs agents pour la protection sociale complémentaire santé (mutuelle) ou prévoyance (garantie maintien de salaire).

Depuis janvier 2013, les agents justifiant d'une adhésion à une mutuelle répondant à des critères sociaux de solidarité bénéficient d'une participation mensuelle de :

- 11 € brut pour le risque prévoyance (garantie maintien de salaire)
- 15 € brut pour le risque santé (mutuelle)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les mutuelles ayant subi une très forte augmentation, certains agents du SMICTOM ont réduit leur garantie dans un souci financier.

Les membres du bureau réunis le 23 février 2016 proposent d'augmenter de 2 € par mois chacune des 2 participations.

**Monsieur LOISEAU** déplore le désengagement de l'assurance maladie, les politiques d'austérité successives.

**Monsieur NIEUVIARTS** confirme les augmentations importantes des mutuelles. Une hausse de la participation telle que proposée paraît entièrement justifiée.

**Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.**

## **VII – Questions diverses :**

• **Monsieur le Président** donne lecture du courrier adressé par monsieur THENAULT (adjoint chargé des travaux à La Ferté-Saint-Aubin) par lequel il demande au SMICTOM de collecter les bacs recevant les déchets produits par les utilisateurs du golf des Aysses dans l'enceinte du site.

**Monsieur NIEUVIARTS** précise que le golf est situé dans une impasse. Il appartient à la police municipale d'intervenir sur ce problème.

**Monsieur NIEUVIARTS** propose deux alternatives :

- Les bacs doivent être rentrés à l'intérieur puis présentés à la collecte à l'extérieur
- Les bacs sont laissés à l'extérieur mais les utilisateurs assument les désagréments.

• **Monsieur le Président** informe les membres du comité syndical que l'évolution des consignes de tri des collectes sélectives va générer des difficultés pour les petits centres de tri en termes de capacité et de technicité.

C'est pourquoi, la construction d'un centre de tri basé soit à Amboise ou à Tours est actuellement à l'étude.

Ce projet est porté par le syndicat TOURAINE PROPRE. Le futur centre de tri serait en capacité d'accueillir les déchets de plus de 900 000 habitants.

Le SMICTOM de Sologne ayant été sollicité, monsieur le Président propose de rédiger une lettre d'intention pour adhérer au projet.

**Les membres du comité syndical acceptent cette proposition.**

• **Messieurs AMIOT et LONCHAMPT** tiennent à souligner la qualité du travail effectué par les gardiens des déchèteries de Souesmes, Lamotte-Beuvron et de La Ferté-Saint-Aubin.

### **XIII – Présentation des avant-projets des travaux des déchèteries et plates-formes**

Après la présentation le 8 février par le cabinet BEIMO des coûts relatifs aux avant-projets, les membres du bureau avaient souhaité reconsidérer les projets dans leur globalité.

Aussi, de nouvelles propositions ont été présentées aux membres du bureau le 23 février.

Cette proposition prévoit 3 phases :

- Une phase 1 pour les sites de Marcilly-en-Villette, Salbris, Vouzon, Theillay et Saint-Viâtre dont les travaux débuteraient dès que possible. Le montant estimatif de ces travaux peut être envisagé sur la base de **1 684 986 € TTC**.

- Une phase 2 pour les sites de La Ferté-Saint-Aubin, Souesmes, Nouan-le-Fuzelier et Selles-Saint-Denis dont les travaux pourraient être prévus en fin d'année. Le montant de ces travaux est de **1 022 346 € TTC**.

Aucun montant n'est défini à ce jour pour le site de Nouan dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

Une phase 3 pour la déchèterie de Lamotte-Beuvron pourrait être envisagée au cours du second trimestre 2017 sous réserve de décisions du fait de négociations avec la Fédération Française d'Equitation pour le devenir de la déchèterie.

Le montant des travaux pour la déchèterie de Lamotte est prévu sur une base de **559 506 €**.

Pour les autres sites, aucuns travaux ne seraient envisagés dans l'immédiat.

**Monsieur DOUCET** regrette que certains sites soient laissés de côté. Il est précisé qu'à terme certains sites seront fermés.

**Monsieur DOUCET** considère qu'il paraît difficile d'optimiser en fermant des plates-formes situées à 10 km d'une déchèterie et de maintenir d'autres sites situés à 5 km d'une déchèterie.

**Monsieur DOUCET** émet le souhait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit diminuée sur les communes où des réductions de service seront effectuées.

**Monsieur NIEUVIARTS** dresse un rapide historique de la situation et rappelle l'obligation de se conformer aux nouvelles réglementations.

C'est pourquoi, l'opportunité de réflexion globale pour l'avenir de certains sites doit être menée.

Les distances entre les sites doivent être considérées.

**Monsieur le Président** propose de se donner du temps pour les sites où les travaux ne sont pas nécessaires dans un futur proche.

**Monsieur NIEUVIARTS** insiste sur les obligations imposées par les nouvelles dispositions en matière d'environnement. Si le SMICTOM n'engage pas de travaux et ne montre pas sa bonne volonté, certains sites seront inévitablement voués à la fermeture.

Concernant le site de Ménestreau-en-Villette, au vu des contraintes liées au captage d'eau potable, il ne peut pas être envisagé de travaux.

De ce cadre, il est décidé de laisser ce site en l'état qui pourra sans faire de travaux être affecté uniquement à l'accueil des déchets verts.

**Monsieur le Président** demande aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'ensemble de cette proposition.

Il est procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 1 (monsieur LOISEAU)

**De ce fait, le budget 2016 sera établi en incluant des travaux estimés à 2 700 000 €.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.**